

■ **Fondation pour le Comité international de la Croix Rouge**, à Genève (FOSC du 03.04.2003, p. 7). Les pouvoirs de Grossrieder Paul, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Gnadinger Angelo, de Schaffhouse, à Genève, et Von Moos André, de et à Lucerne, membres du conseil, signent collectivement à deux.
Journal no 10893 du 29.09.2003
(01199336 / CH-660.0.084.931-8)